

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription comprend:

- le **bulletin d'inscription 2025-2026** : téléchargeable sur le site internet : www.gvlatronche.fr (ou reçu par courriel pour les adhérents de la saison 2024-2025) ;
- le **certificat médical** : il n'est pas nécessaire si vous avez répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé au verso du bulletin d'inscription (ces réponses n'ont pas à nous être communiquées). Dans le cas contraire, un certificat de moins de 6 mois doit être fourni.
- l'**attestation de licence** : si celle-ci a été prise dans un autre club (1)
- le **paiement** : par chèque, à l'ordre de "GV La Tronche", ou virement. Un paiement fractionné est possible, par chèque uniquement. Voir modalités sur le bulletin d'inscription.

Le dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription, chèques et, le cas échéant, certificat médical, attestation de licence autre club) est à envoyer ou déposer à :

Gymnastique Volontaire de La Tronche
Villa des Alpes
5 rue Doyen Gosse 38700 LA TRONCHE

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la GV, sous-sol de la Villa des Alpes (accès par le côté gauche du bâtiment). Permanence le lundi de 9h30 à 11h30.

Fermeture estivale du 1er juillet au 1er septembre (pas de permanence, mais le courrier est relevé et traité).

Les inscriptions peuvent également être prises au Forum des Associations de La Tronche, qui se tiendra au Gymnase Doyen Gosse le samedi 6 septembre 2025, de 9h30 à 13h00.

Assurance complémentaire IAC Sport+ : cette assurance optionnelle permet d'améliorer les garanties offertes par l'assurance de base comprise dans la licence FFEPGV (détails au verso du bulletin d'inscription) Informations auprès du secrétariat.

En cas d'effectif insuffisant sur un cours, celui-ci pourra être supprimé et le report sur un autre cours sera alors proposé.

Sauf indication particulière, les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Elles sont par ailleurs tributaires de la disponibilité des lieux de pratique.

Afin de découvrir nos activités, une séance d'essai est possible (au maximum deux, toutes activités confondues). La demande doit en être formulée auprès du secrétariat, qui informera l'animateur concerné. La poursuite de l'activité n'est possible qu'une fois l'inscription finalisée.

(1) la licence est annuelle et OBLIGATOIRE pour toutes les activités de la GV. Si vous êtes inscrit dans un autre club de Gymnastique Volontaire, vous devrez fournir une attestation d'inscription à ce club. Toute autre licence sportive n'est pas acceptée par la GV de La Tronche.